

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 16 septembre 2015 à 19 h 03, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles et Madame Brenda Dawson.

Le membre du conseil absent est :

Monsieur David Hudson (absence non justifiée).

Madame Josée Hébert, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2015-09-197

1. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité à l'article 153 du *Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1)*;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5)

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
2. Abrogation de la résolution 2015-08-170 concernant le Règlement RU.02.2011.07
3. Adoption du second projet de Règlement RU.02.2011.07 afin de dicter de nouvelles dispositions pour modifier les limites du plan de zonage, de créer la nouvelle zone d'habitation H-12, de créer des dispositions particulières pour la zone H-12 et de créer la grille de spécifications de la zone H-12
4. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2015-09-198

2. Abrogation de la résolution 2015-08-170 concernant le Règlement RU.02.2011.07

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2015-08-170;

Considérant que l'abrogation de la résolution 2015-08-170 est justifiée dans la

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2015

mesure où il y a des dispositions susceptibles à approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5)

D'ABROGER la résolution 2015-08-170.

ADOPTÉE.

2015-09-199

- 3. Adoption du second projet de Règlement RU.02.2011.07 afin de dicter de nouvelles dispositions pour modifier les limites du plan de zonage, de créer la nouvelle zone d'habitation H-12, de créer des dispositions particulières pour la zone H-12 et de créer la grille de spécifications de la zone H-12**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 juillet 2015 avec la mention de dispense de lecture par monsieur Howard Sauvé;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 7 juillet 2015;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 16 septembre 2015;

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public par consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (5)

D'ADOPTER le second projet de Règlement RU.02.2011.07 afin de dicter de nouvelles dispositions pour modifier les limites du plan de zonage, de créer la nouvelle zone d'habitation H-12, de créer des dispositions particulières pour la zone H-12 et de créer la grille de spécifications de la zone H-12.

ADOPTÉE.

Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-09-200

- 4. Levée de la séance**

À 19 h 05, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5)

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2015

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée